

10 Question de M. Gilles Vanden Burre au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Égalité des chances et des Personnes handicapées, sur "l'enquête de l'auditorat du travail sur les coursiers Deliveroo et les risques accrus d'accidents des coursiers Deliveroo" (n°27532)

10 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en Personen met een beperking, over "het onderzoek van het arbeidsauditoraat betreffende de Deliverookoeriers en het grotere risico op ongevallen voor deze laatsten" (nr. 27532)

10.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, comme vous le savez, ce dossier continue à nous mobiliser. Cette question a été introduite en octobre, certains éléments peuvent être un peu datés.

Au début du mois d'octobre 2018, la justice recevait une centaine de coursiers de Deliveroo comme témoins. L'auditorat du travail de Bruxelles enquête plus précisément sur les conditions de travail en Belgique des coursiers de l'entreprise britannique. La question au centre des débats est de savoir s'ils doivent être considérés comme des salariés ou des indépendants. L'enquête a débuté en avril 2018 et les résultats sont attendus en 2019.

Pour rappel, en octobre 2017, Deliveroo renonçait abruptement à recourir aux coursiers embauchés sous contrat de travail par la coopérative Smart. Les livreurs protestèrent contre cette décision unilatérale de l'entreprise, et la seule alternative qu'il leur restait était de passer indépendants, presque contre leur gré, ce qui a généré des mouvements de colère et de grève.

Selon plusieurs syndicats mais aussi selon certains jugements dans des pays voisins, il n'y a pas de doute: les coursiers de Deliveroo sont des faux indépendants et ils en subissent les conséquences.

Rappelons tout de même que la commission administrative de règlement de la relation de travail (CRT), qui fait partie du SPF Sécurité sociale, a elle-même conclu que la relation de travail entre un livreur et Deliveroo ne pouvait pas être qualifiée de travail indépendant.

Les causes évoquées sont multiples. Le livreur peut être à tout moment localisé par GPS. Il ne décide pas lui-même des tarifs. Il y a également la faible liberté d'organisation laissée au travailleur ainsi que des instructions précises quant à la manière de prendre livraison des commandes. Bref, le coursier dispose d'une bien faible marge de manœuvre tant dans l'organisation du temps de travail que du travail en lui-même. Deliveroo s'en est défendu, arguant que les coursiers indépendants appréciaient cette forme de flexibilité.

J'ai également pris connaissance d'une étude de la University College de Londres. Il apparaît que les coursiers et les chauffeurs indépendants présentent un risque plus élevé d'accidents de la route. Selon l'étude, 42 % des coursiers et des taxis de l'économie de plateforme ont déjà eu un accident avec leur véhicule. 63 % d'entre eux affirment qu'ils ne bénéficient pas de formation afin d'éviter ce genre d'accident. 30 % ont déjà grillé un feu rouge à cause de la pression qu'ils subissent.

Plusieurs éléments sont pointés: le stress, le manque d'attention à

10.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Begin oktober werden er een honderdtal koeriers van Deliveroo als getuigen ontvangen bij Justitie. Het Arbeidsauditoraat Brussel onderzoekt hun arbeidsomstandigheden. Moeten ze beschouwd worden als werknemers of zelfstandigen? De resultaten van het onderzoek worden ingewacht in 2019.

Volgens verscheidene vakbonden en bepaalde vonnissen die geveld werden in de ons omringende landen zijn die koeriers schijnzelfstandigen. De Administratieve Commissie ter regeling van de Arbeidsrelatie (CAR) komt tot dezelfde conclusie. De koerier heeft maar heel weinig inspraak in de organisatie van de arbeidstijd en van het werk zelf.

Volgens een studie van University College London lopen zelfstandige koeriers en chauffeurs een hoger risico om bij een verkeersongeval betrokken te raken.

Hiervoor zijn er een aantal aanwijsbare oorzaken: stress, de aandacht die verslapt omdat de koerier met zijn smartphone in de weer is, en vermoeidheid. Vandaag kunnen de werknemers van Deliveroo niet terugvallen op een vakbond, noch krijgen ze een loon die naam waardig.

Kunt u meer vertellen over het onderzoek van het arbeidsauditoraat? Wanneer zullen de conclusies ervan worden bekendgemaakt? Wat is er uiteindelijk voortgekomen uit het overleg met de koeriers in oktober? Zou er aan de koeriers geen verzekering moeten worden aangeboden? Bij

cause de l'usage qu'ils doivent faire de leur smartphone et la fatigue. Souvent, les coursiers doivent en effet livrer un maximum de colis en un minimum de temps. Même si l'étude n'évoque pas le cas spécifique de la Belgique, elle pointe des entreprises telles que Deliveroo.

Tout cela soulève de nombreuses interrogations en matière de droit du travail. Aujourd'hui, les travailleurs de Deliveroo ne profitent ni d'une structure syndicale ni d'une structure salariale digne de ce nom. Ils sont trop souvent livrés à eux-mêmes.

Monsieur le ministre, pourriez-vous donner plus de précisions quant à cette enquête de l'auditorat du travail? Quand les conclusions seront-elles communiquées? On parle de 2019 mais cela fait déjà de nombreux mois qu'on en parle et que nous vous interrogeons sur le sujet. Que résulte-t-il de la rencontre avec les coursiers en octobre dernier à cet égard?

Deuxièmement, n'est-il pas, selon vous, souhaitable qu'une assurance digne de ce nom soit proposée aux coursiers, vu le nombre élevé d'accidents relevés par l'étude anglaise? À ce propos, pourriez-vous nous fournir le nombre d'accidents recensés en Belgique impliquant des coursiers professionnels?

Enfin, au cours des recherches que nous avons effectuées sur ces dossiers, nous avons pu découvrir qu'au Danemark et en Suède, des accords cadres avaient été mis en place entre des plates-formes numériques et les syndicats dans les secteurs du transport (par exemple les taxis Bzzt) et des services domestiques (Hilfr), sous l'impulsion des ministres de l'Économie danois et suédois et afin de donner un véritable statut et une protection sociale aux travailleurs. De telles démarches sont intéressantes et pourraient servir d'exemples. Ne pouvons-nous nous inspirer des ces expériences danoise et suédoise pour les appliquer chez nous? Comptez-vous agir en la matière?

10.02 **Kris Peeters**, ministre: Monsieur Vanden Burre, en ce qui concerne l'inspection du travail et le contrôle des lois sociales, je peux vous informer qu'une enquête judiciaire est en cours sur le statut des coursiers de la société Deliveroo. Cette enquête est coordonnée par l'auditorat du travail de Bruxelles.

Elle a déjà donné lieu à de nombreux actes d'enquête et est malheureusement toujours en cours. Conformément aux principes de confidentialité des informations judiciaires et de la séparation des pouvoirs, je ne peux malheureusement vous fournir aucune autre information sur cette enquête.

Comme vous, j'ai constaté que dans d'autres pays, des décisions très claires ont déjà été rendues. Ici, toutefois, la situation est toujours en cours d'examen. Le résultat de cette enquête permettra d'éclaircir le statut des courriers. S'il apparaît que les courriers sont considérés comme des travailleurs, ils pourront bien évidemment également bénéficier de la protection sociale liée à ce statut.

Il est donc conseillé d'attendre les résultats de cette enquête avant d'envisager les initiatives nécessaires. Je suis néanmoins d'accord avec vous: nous avons demandé cette enquête en 2016, si mes

hoeveel ongevallen waren er beroepskoeriers en bezorgers van Deliveroo betrokken?

In Denemarken en Zweden werden er in de transport- en huishoudhulpdienstensector kaderakkoorden gesloten tussen de digitale platformen en de vakbonden. Kunnen we daaruit geen inspiratie putten en dat ook bij ons toepassen? Zult u in dat verband actie ondernemen?

10.02 **Minister Kris Peeters:** Het Arbeidsauditoraat Brussel coördineert momenteel een gerechtelijk onderzoek naar de rechtspositie van de koeriers bij de onderneming Deliveroo.

Het onderzoek is nog aan de gang en ik kan dan ook geen bijkomende informatie geven.

Ik heb vastgesteld dat er in andere landen reeds uitspraken gedaan werden. Op grond van de resultaten van het onderzoek zal het statuut van de koeriers verduidelijkt kunnen worden. Als ze beschouwd moeten worden als werknemers, zullen ze ook de bij dat statuut behorende sociale bescherming genieten.

souvenirs sont bons, et nous sommes aujourd'hui en 2019! J'espère que l'enquête sera très vite finalisée, ainsi que vous l'avez demandé.

Votre autre question portait sur les données statistiques relatives aux accidents du travail. Ce sujet relève de la compétence de l'Agence fédérale pour les risques professionnels (Fedris), qui elle-même relève de la compétence de la ministre De Block. Je n'ai pas encore reçu les chiffres mais je vais les demander à Fedris. Je pourrai alors vous communiquer toutes les informations demandées.

10.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, on tourne malheureusement un peu en rond dans ce dossier, qui prend énormément de temps. Des décisions ont effectivement déjà été rendues en France, en Angleterre, de même qu'en Belgique, avec la décision du SPF Sécurité sociale que j'ai évoquée. Il faut évidemment que la justice puisse se faire mais, à un moment donné, il faut également que des actes politiques puissent être posés. Je vous entends et j'ai envie de revenir sur un élément que vous avez évoqué et qui me semble intéressant et tout à fait pertinent.

S'ils sont reconnus comme salariés par l'auditorat, vous prendrez action pour qu'ils bénéficient d'une protection sociale. Ceci dit, je pense que c'est le minimum que vous puissiez faire.

C'est important. Il me semble qu'il faut mettre la pression au maximum pour que cette enquête aboutisse car tous les éléments sont là. Pour ce qui est des chiffres, je vous remercie de faire la demande.

Enfin, je vous parlais des exemples danois et suédois. Il serait très intéressant d'aller voir dans ces pays en particulier parce qu'ils ont une tradition de concertation sociale très large. Ils ont trouvé des solutions positives pour les travailleurs qui bénéficient d'une protection sociale et qui n'empiètent pas sur le développement de nouvelles technologies telles que des plates-formes.

Nous sommes d'avis qu'il n'est pas impossible de développer de nouveaux modèles économiques sans passer par la case "précarisation du travail". Du côté scandinave, il nous semble que c'est le cas: ils ont des modèles de concertation sociale innovants. J'attends de notre ministre de l'Économie d'avoir ce type de réactions proactives. Je ne peux que vous y encourager.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

Uw vraag over de gegevens betreffende de arbeidsongevallen valt onder de bevoegdheid van minister De Block. Ik zal de cijfers bij Fedris opvragen zodat ik ze u kan meedelen.

10.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): We draaien in een kringetje rond in dit dossier. Het recht moet kunnen geschieden en er moeten politieke daden gesteld kunnen worden.

Als ze als loontrekker worden erkend, zult u actie ondernemen opdat ze een sociale bescherming zouden genieten. Dat is wel het minste wat u kunt doen!

Het loont de moeite om eens over het muurtje te kijken en te zien hoe dit in Denemarken en Zweden geregeld wordt. In deze landen is het sociale overleg traditioneel sterk geworteld. Zij hebben positieve oplossingen gevonden voor de werknemers, die meegaan met de ontwikkeling van nieuwe technologieën.